Commune d'Auzielle

PLU

Plan Local d'Urbanisme

1 Procédure

La commune d'Auzielle dispose actuellement d'un **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** approuvé le 20 novembre 2012 et qui a fait l 'objet de deux modifications simplifiées les 17 décembre 2013 et 20 octobre 2015.

La révision du **PLU d'Auzielle** a été prescrite par délibération du Conseil Municipal du 15 mai 2018.

POURQUOI RÉVISER LE PLU ?

Le PLU actuel n'est plus, aujourd'hui, adapté au développement de la commune.
La réalisation d'un PLU conforme aux dernières dispositions législatives (lois SRU, Grenelle et ALUR) permet :
- de traduire et d'intégrer les différents projets de développement communaux ;
- de maîtriser le développement de l 'urbanisation ;
- d'intégrer et de se conformer aux orientations supra-communales (Schéma de Cohérence Territoriale de la grande agglomération toulousaine, Programme Local de l 'Habitat, PCAET, etc.).

QU'EST-CE-QU'UN PLU ?

Le PLU définit un projet urbain global et cohérent sur 15 à 20 ans, par le biais du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Il édicte les règles d'utilisation des sols (zones urbaines, zones à urbaniser, zones agricoles et zones naturelles). Il informe de l'existence de risques naturels ou technologiques.

LA CONCERTATION PUBLIQUE : DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE

L'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme impose la mise en oeuvre de la concertation du public. Celle-ci est effective dès l'engagement de la procédure d'élaboration jusqu'à l'arrêt du projet de PLU.

Le Conseil Municipal d'Auzielle a souhaité par délibération en date du 15 mai 2018 que la concertation adopte les modalités suivantes :

- installation de panneaux d'information en mairie,
- insertion dans le bulletin municipal et sur le site internet de la commune d'article(s) informant de l'avancement des études,
- mise à disposition du public d'un cahier de recueil des observations en mairie,
- mise à disposition d'une adresse de messagerie dédiée au PLU,
- organisation au minimum de deux réunions publiques.

CONCERTATION DU PUBLIC

Lancement

Prescription de la révision
et ouverture de la concertation
par délibération du Conseil Municipal

Déroulement

Diagnostic et rapport de présentation

Projet de PADD

Projet de règlements

Débat sur le projet de PADD au
sein du Conseil Municipal

Bilan

Bilan de la concertation et arrêt
du projet de PLU

Consultation des services de l'Etat puis Enquête Publique

Prise en compte
des observations

Approbation du PLU par
délibération du Conseil Municipal

SICOVAL Le Sud-Est Toulousain

Elaboré avec l 'appui technique du Service Urbanisme et Planification du SICOVAL